



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

128. Réglé. Rangé.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

formelle que soit l'*injonction*, de ne pas trop s'arrêter à la lettre, lorsque les circonstances particulières rendent abusive la règle générale. Il me semble que les Cours de Justice ne sauroient trop prévenir les lettres de *jussion*, & que le ministère ne doit en user que très-sobrement.

## 126. ORDRE. REGLE.

Ils font l'un & l'autre une sage disposition des choses; mais le mot d'*ordre* a plus de rapport à l'effet qui résulte de cette disposition; & celui de *regle* en a davantage à l'autorité & au modèle qui conduisent la disposition.

On observe l'*ordre*. On suit la *regle*. Le premier est un effet de la seconde.

## 127. REGLE. RÉGLEMENT.

La *regle* regarde proprement les choses qu'on doit faire, & le *réglement*, la manière dont on les doit faire. Il entre dans l'idée de l'une quelque chose qui tient plus du droit naturel; &, dans l'idée de l'autre, quelque chose qui tient plus du droit positif.

L'équité & la charité doivent être les deux grandes *regles* de la conduite des hommes; elles sont même en droit de déroger à tous les *réglements* particuliers.

On se soumet à la *regle*; on se conforme au *réglement*. Quoique celle-là soit plus indispensable, elle est néanmoins plus transgressée, parce qu'on est plus frappé du détail du *réglement*, que de l'avantage de la *regle*.

## 128. RÉGLÉ. RANGÉ.

On est *réglé* par ses mœurs & par sa conduite.

On est *rangé* dans ses affaires & dans ses occupations.

L'homme *réglé* ménage sa réputation & sa personne ; il a de la modération , & il ne fait point d'excès. L'homme *rangé* ménage son temps & son bien ; il a de l'ordre , & il ne fait point de dissipation.

A l'égard de la dépense , à laquelle l'on applique souvent ces deux épithetes , elle est *réglée* par les bornes qu'on y met , & *rangée* par la manière dont on la fait. Il faut la *régler* sur ses moyens , & la *ranger* selon le goût de la société où l'on vit , de façon néanmoins que les commodités domestiques ne souffrent point de l'envie de briller.

#### 129. RÉGIE. DIRECTION. ADMINISTRATION. CONDUITE. GOUVERNEMENT.

La *régie* regarde uniquement des biens temporels confiés aux soins de quelqu'un pour les faire valoir au profit d'un autre à qui ils appartiennent , & desquels on doit rendre compte de Clerc à Maître. La *direction* est pour certaines affaires où il y a distribution , soit de finances , soit d'occupations , & auxquelles on est commis pour y maintenir l'ordre convenable. L'*administration* a des objets d'une plus grande conséquence , tels que la justice ou les finances d'un Etat ; elle suppose une prééminence d'emploi qui donne du pouvoir , du crédit , & une sorte de liberté dans le département dont on est chargé. La *conduite* désigne quelque sagesse & quelque habileté à l'égard des choses , & une subordination à l'égard des personnes. Le *gouvernement* résulte de l'autorité & de la dépen-